

# Politique sur l'abus de substances

L'EEB2 propose un enseignement contemporain de qualité dans un environnement sûr, sain ainsi qu'intellectuellement et socialement stimulant.

Nous nous concentrons sur une approche globale des étudiants. Le bien-être de nos élèves est l'idée fondamentale de notre programme des « 8 compétences psychosociales »<sup>1</sup>. Notre objectif est que les jeunes découvrent et acquièrent des valeurs, des normes, des compétences ainsi que de bonnes habitudes.

Notre politique en matière d'abus de substances participe à cette ambition. Notre objectif est de prévenir l'impact négatif des drogues sur le bien-être des étudiants<sup>2</sup> et leur environnement. Nous offrons aux étudiants un soutien et des perspectives pour éviter que les drogues ne portent atteinte à leur épanouissement et à leur bien-être. La prévention et l'éducation constituent une responsabilité partagée par l'école et les parents

Cette politique inclut les points suivants :

- ✓ Education et prévention
- ✓ Conditions environnementales
- ✓ Application de règles et procédures claires
- ✓ Formation continue des enseignants et du personnel
- ✓ Sessions d'information à destination des parents

Cette politique sur l'abus de substances est conforme au Cadre de bien-être<sup>3</sup>. La loi belge forme la base de notre Politique sur l'abus de substances<sup>4</sup>.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel, des élèves, des parents et des partenaires collaborant avec notre école. Elle est évaluée tous les trois ans par l'ensemble des parties prenantes de notre école, en ce compris notre service médical (les infirmières et le médecin scolaire, Dr Dooms) ainsi que notre conseiller en prévention, M. Vande Capelle.

---

<sup>1</sup> [Programme des 8 compétences psychosociales](#)

<sup>2</sup> Lorsqu'il est mentionné "un élève", il peut s'agir d'un ou d'une élève.

<sup>3</sup> Cadre de politique de bien-être des élèves des Écoles européennes : <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2022-01-D-6-en-2.pdf>

<sup>4</sup> Plus d'info: [http://www.emcdda.europa.eu/countries/drug-reports/2018/belgium/drug-laws-and-drug-law-offences\\_en](http://www.emcdda.europa.eu/countries/drug-reports/2018/belgium/drug-laws-and-drug-law-offences_en)

## Education et prévention

Nous sommes convaincus que l'éducation relative à la drogue est plus efficace dans le cadre d'un programme plus large d'éducation personnelle, sociale, thématique (éthique, biologie, ...) et d'éducation à la santé qui devrait être adapté à l'âge de l'élève, commencer à l'école primaire et se poursuivre au cycle secondaire. Les conférenciers, ateliers et formations proposés sont soigneusement sélectionnés afin de répondre aux besoins de notre communauté scolaire.

Le programme inclut les points suivants :

- ✓ Sensibilisation à la consommation de drogues et à l'abus de substances
- ✓ Prise de conscience de l'impact des médias sur l'abus de substances et les stéréotypes qu'ils véhiculent
- ✓ Sensibilisation à l'influence des pairs en matière de drogues
- ✓ Sensibilisation aux différents types de substances légales et illégales et à leurs effets
- ✓ Comment faire des choix éclairés
- ✓ Présentation de la législation belge et européenne sur les substances légales et illégales
- ✓ Stimulation de l'estime de soi et de l'assertivité
- ✓ ABC des premiers soins à prodiguer à une personne sous l'emprise d'une substance
- ✓ Gestion du stress
- ✓ Identification des comportements à risques
- ✓ Présentation des organisations de soutien locales et nationales

Comme indiqué dans notre introduction, la prévention et l'éducation constituent une responsabilité partagée entre l'école et les parents. Nous favorisons un environnement sûr et ouvert pour que notre personnel, nos élèves et leurs parents puissent partager leurs préoccupations.

## Conditions environnementales

Nous visons à créer un environnement sain et sûr pour tous les étudiants. Pour ce faire, nous travaillons dans deux domaines : l'infrastructure et le climat scolaire.

### A. Infrastructure<sup>5</sup>

Nous cherchons à créer une infrastructure qui encourage les étudiants à faire des choix sains. Nous entretenons les aires de jeux, nous fournissons des activités et équipements sportifs, nous proposons des repas chauds et équilibrés ainsi que des salades, nous veillons à ce que la majorité des zones scolaires sont nettoyées tous les jours, etc. Nous nous efforçons d'organiser la surveillance de l'ensemble des espaces de l'école par notre personnel et/ou nos enseignants.

### B. Climat scolaire positif

Un climat scolaire positif favorise l'épanouissement des jeunes (image de soi, identité, motivation, etc.), réduit les problèmes (agression, exclusion, saut de classe, etc.) et a un effet positif sur l'abus de substances<sup>6</sup>.

En impliquant nos étudiants dans diverses initiatives / clubs et en lançant notre programme des « 8 compétences psychosociales », nous leur donnons les moyens de créer un climat scolaire positif.

Les élèves peuvent notamment s'investir dans les projets tels que les terrains de jeux, les salles d'étude et Chill Zones, la gestion du Comité des élèves, l'organisation d'ateliers anti-intimidation, d'activités sportives pendant les pauses ou de spectacles « Talent Show », le nettoyage des espaces de l'école, l'accueil des nouveaux élèves, etc. Nous proposons une large offre de clubs auxquels les élèves sont libres d'adhérer.

Les parents sont également impliqués au travers d'une association de parents très active, l'APEEE (gestion de la cantine, organisation de nombreuses activités périscolaires sportives ou artistiques) et en participant aux soirées des parents, etc.

Le personnel scolaire s'efforce de développer une relation de soutien positive avec tous les élèves. Il montre l'exemple et encourage les attitudes correspondant aux normes, valeurs et attentes qui aident les élèves à se sentir en sécurité sur le plan social, émotionnel et physique. Ils sont accessibles et réactifs, même pour les questions liées à la drogue.

---

<sup>5</sup> En 2023, l'école secondaire est surpeuplée à 89%. La sécurité et le bien-être vont de pair avec d'importantes et sérieuses restrictions pour notre personnel et nos élèves. Nos possibilités professionnelles et pédagogiques sont limitées.

<sup>6</sup> Fletcher, A., Bonell, C. & Hargreaves, J. "School effects on young people's drug use: a systematic review of intervention and observational studies". *Journal of Adolescent Health*, 2008, 42.

## Règlement et procédures

### Règlement général<sup>7</sup>

L'apport, la possession<sup>8</sup>, la détention (notamment pour le compte d'un tiers), l'utilisation, la consommation, l'abus, la vente, le partage et/ou le fait d'être sous l'influence de vapotage, d'alcool, de tabac, de nicotine<sup>9</sup>, de snus, de CBD, de boissons énergisantes, de médicaments<sup>10</sup> détournés et de toute substance illégale<sup>11</sup> sont interdits dans l'enceinte et aux abords de l'école.

L'incitation à la consommation de drogues (verbale, écrite, par le biais du code vestimentaire et/ou de l'imagerie) peut automatiquement déclencher une réunion avec l'élève concerné et ses parents.

En cas de violation ou de présomption de violation du règlement général, tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de réagir sans délai.

- 1) Notre première préoccupation est la santé et la sécurité de l'élève et de son entourage. Nous ferons appel à une assistance médicale pour prodiguer les premiers soins si l'élève est inconscient, a du mal à respirer, est confus ou désorienté, a pris une substance toxique nocive ou est exposé à un danger immédiat.
- 2) En cas de suspicion de consommation ou de possession d'une substance non autorisée et/ou de matériel associé décrit dans le règlement général, la personne concernée sera priée de vider son sac, son casier, ses poches ou sa veste en présence d'au moins un membre du personnel éducatif et d'un officier de sécurité. Si l'élève refuse, la permission sera demandée à ses parents. Si les parents refusent également, la police peut être informée et sollicitée pour effectuer une analyse.
- 3) Si un élève ou un adulte est trouvé en possession de drogue ou de matériel lié à la drogue<sup>12</sup>, celui-ci sera confisqué.
  - 3.1 L'échantillon est scellé dans un sac en plastique (l'heure et le lieu sont notés sur celui-ci).
  - 3.2 L'échantillon est stocké dans un endroit sécurisé avec un accès limité.
  - 3.3 Si la substance est soupçonnée d'être illicite, l'école remettra l'échantillon à la police.

<sup>7</sup> Des règles particulières peuvent être appliquées pour les voyages scolaires, les activités, etc.

<sup>8</sup> Ce délit concerne la possession de substances dans l'intention de les fournir à d'autres personnes, y compris la détention de substances pour le compte de quelqu'un d'autre.

<sup>9</sup> Vapotage de nicotine, tabac, etc.

<sup>10</sup> Seules les infirmières sont autorisées à administrer des médicaments. Des procédures obligatoires spécifiques pour l'administration de médicaments sont mises en place afin de garantir la sécurité de chacun.

<sup>11</sup> Drogues illicites en Belgique : <https://www.vad.be/themas> ou (<https://www.druglijn.be/drugs-abc/talen/francais>)

<sup>12</sup> Par exemple : vaporisateur, broyeur, boîte ou sac de rangement, etc.

3.4. La possession ou le recel de substances illicites entraîne automatiquement un conseil de discipline.

4) Si nous soupçonnons l'élève d'être sous l'emprise d'une substance, nous lui demanderons d'effectuer un test urinaire réalisé par notre service médical à l'infirmierie.

4.1 Si l'élève accepte de réaliser ce test, ses deux parents seront informés. Il sera demandé à l'un des parents de donner son accord écrit pour cette analyse d'urine. Un parent peut exiger d'être présent pendant le test.

4.1.1 Si le test est négatif, l'élève peut reprendre les cours le jour suivant.

4.1.2 Si le test est positif, l'élève sera automatiquement suspendu de l'école pendant 7 jours. Le 8<sup>e</sup> jour, il sera tenu de réaliser une nouvelle analyse d'urine à l'infirmierie. Si le test est négatif, l'élève peut reprendre les cours le jour même. Si le test est positif, l'élève sera automatiquement suspendu pour une nouvelle période de 7 jours. Le 15<sup>e</sup> jour, l'élève devra se soumettre à une nouvelle analyse d'urine à l'infirmierie. Si le test est négatif, il pourra reprendre les cours le jour même. Si le troisième test est positif, l'équipe médicale (les infirmières et le médecin scolaire) décideront, conjointement avec la direction de l'école, des conditions<sup>13</sup> sous lesquelles l'élève pourra reprendre les cours.

4.2 Si l'élève ou les deux parents refusent qu'un test urinaire soit réalisé à notre infirmierie, l'élève sera automatiquement suspendu pour 14 jours.

5) Parler avec un élève ou un adulte d'un incident lié à la drogue vise à confirmer ou à rejeter les soupçons ou les allégations, plutôt qu'à mener une enquête plus large.

6) Les parents / tuteurs seront informés et d'autres professionnels (infirmières, police, services sociaux, psychologues scolaires) pourront être consultés le cas échéant<sup>14</sup>.

L'école veille à ce que les informations sensibles ne soient divulguées en interne et/ou en externe qu'en accordant une attention particulière aux droits et aux besoins des élèves. Un fait disciplinaire est conservé dans le dossier de l'élève pendant 3 ans.

Tout incident lié à la drogue est signalé à la Directrice, à la Direction Adjointe et à l'Assistante de la Direction Adjointe du cycle secondaire. Cette dernière est chargée de coordonner la réponse de l'école face à ce type d'incident. La réponse est toujours double : mesures disciplinaires et mesures d'accompagnement. La direction peut décider d'engager des poursuites judiciaires pour mise en danger du bien-être des élèves et/ou du personnel.

---

<sup>13</sup> Ces conditions pourraient entre autres exiger la preuve d'un suivi professionnel et médical concernant l'abus de substance(s) de l'élève.

<sup>14</sup> Les parents / tuteurs d'un élève majeur domicilié chez eux seront informés. D'autres professionnels pourront être consultés si cela semble approprié.

## Réponse aux incidents : mesures disciplinaires et guidance

Les éventuelles mesures disciplinaires sont énoncées dans le règlement de l'école. Nous répondons de manière appropriée à chaque cas individuel en choisissant parmi une grande palette de sanctions possibles. La possession et/ou le trafic de substances illicite entraîne toujours un conseil disciplinaire.

La consommation de drogue est (presque toujours) un symptôme d'autres problèmes. Nous assurons une réponse bienveillante aux élèves en détresse grâce à nos experts internes et enseignants. Les titulaires, les psychologues scolaires, les conseillers d'éducation, les infirmières et les membres de l'équipe de guidance<sup>15</sup> sont à votre disposition.

Nous sommes prêts à impliquer ou à orienter les élèves vers des services de soutien aux jeunes et aux familles, des programmes ambulatoires et des cliniques spécialisées dans la lutte contre la drogue. Même si un élève a besoin d'un traitement à long terme, nous prenons, en tant qu'école, la responsabilité de lui assurer un programme d'enseignement (si le personnel médical juge que c'est opportun).

## Lignes d'aide

Informations sur les substances (illicites) et les services de soutien en Belgique :

[www.vad.be](http://www.vad.be) (NL)

[www.druglijn.be](http://www.druglijn.be) (NL)

<https://infordrogues.be/> (FR)

<https://www.talktofrank.com/> (EN)

L'agenda scolaire et notre site web renseignent également des lignes d'aide à l'intention des élèves, de leurs parents et du personnel.

## Formation continue des professeurs et du personnel

Chaque membre du personnel de l'école a la responsabilité de faire preuve de vigilance et de réagir de manière appropriée aux incidents liés à la drogue. Pour ce faire, nous formons régulièrement notre personnel. Nous proposons aux enseignants et aux autres membres du personnel une formation sur les principes de bases de l'éducation relative à la drogue. Certains reçoivent une formation plus intensive que d'autres (notamment les conseillers d'éducation, les surveillants, les infirmières, etc.)

---

<sup>15</sup> Le centre de guidance est composé de plusieurs professeurs, de conseillers d'éducation et d'une psychologue scolaire qui sont formés pour fournir écoute et guidance aux élèves et collègues.

## Références

### A. Objectifs des Ecoles européennes

« Assurer une éducation au développement durable selon une approche transversale conformément aux documents européens et internationaux. »

« Encourager le développement personnel, social et intellectuel des élèves et les préparer au cycle suivant de formation. »

Source: <https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/principles>

### B. Cadre de politique de bien-être pour les élèves des Ecoles européennes

Partie VI | Politique contre la consommation et l'abus de substances

Source: <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2022-01-D-6-fr-2.pdf>

### C. Compétences clés pour une formation tout au long de la vie (Lifelong Learning)

*Compétence personnelle, sociale et d'apprentissage*

*La compétence personnelle, sociale et d'apprentissage est la capacité de réfléchir sur soi-même, de gérer efficacement le temps et les informations, de travailler avec les autres de manière constructive, de rester résilient et de gérer son propre apprentissage et sa propre carrière. Il comprend la capacité à faire face à l'incertitude et à la complexité, d'apprendre à apprendre, de soutenir son bien-être physique et émotionnel, de maintenir sa santé physique et mentale et de pouvoir mener une vie soucieuse de sa santé et tournée vers l'avenir, d'empathie et de gestion de conflit dans un contexte inclusif et solidaire.*

Source: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8299-2018-INIT/en/pdf>

Source utile en français : <http://www.aede-france.org/recommandations-EU.html>

### C. Guide pour une politique sur l'abus de substances à l'école

Source: De Paepe Nina « Gids voor een drugbeleid op school : Hoe gaat de school op de beste manier om met alcohol, illegale drugs, genotsmiddelen, psychoactieve medicatie, gokken en problematisch gamen? » (2018).

### **E. Conseils juridiques sur la consommation et l'abus d'alcool et d'autres drogues à l'école (*Juridische handvaten voor het gebruik en misbruik van alcohol en andere drugs op school*)**

Source: Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen vzw. Kristof Veekmans (jurist onderwijsrecht) en Tessa Gombeer (Vakgroep Strafrecht UGent) Herziene versie 2020.

#### **Points d'action (2023-2025)**

- ✓ Mise en place d'une formation de base en matière d'éducation relative à la drogue pour certains enseignants et membres du personnel
- ✓ Organisation régulière de réunions d'information des parents sur la consommation et l'abus de drogues en Belgique et dans notre école.
- ✓ Prochaine mise à jour de cette police : année scolaire 2026-2027